

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00163 Numéro SIREN : 530 027 317 Nom ou dénomination : 4 L

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2022 sous le numéro de dépôt A2022/009614



Le Forum
5 Avenue de Verdun
26000 Valence

4L

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société 4L, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

4L

Société à responsabilité limitée au capital de 352.000 €
RCS ROMANS 530 027 317

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société 4L, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

A l'Associé Unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 13 juin 2022, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Le commissaire à la transformation,

Mazars & Sefco

Valence, le 20 juin 2022



Philippe AUBERT